



CONFÉRENCE DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ET DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS BLESSÉS DE 2014

Un regard vers le passé, un pas en avant.

HÔTEL DELTA DE SAULT STE. MARIE

208, promenade St. Mary's River

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 5V4

**Du mercredi 10 septembre au dimanche
14 septembre**

- Toutes les réservations d'hôtel doivent être faites en communiquant avec Voyages W.E., au 1 888 676-7747, au plus tard le **lundi 18 août**.
- Les frais d'inscription sont de 215,00 \$ pour les sections locales affiliées et de 375,00 \$ pour les sections locales non affiliées.
- Les frais d'inscription tardive seront de 50,00 \$ par personne déléguée après le vendredi 22 août.

C'est une conférence sans parfum.

Si vous avez besoin de services de garde sur place, de traduction simultanée en français, d'interprétation en langage ASL ou si vous avez des besoins quant à l'accessibilité, veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.cupe.on.ca ou communiquer avec notre bureau en téléphonant au 905 739-9739.

CES FORMULAIRES DOIVENT ÊTRE REMPLIS ET RETOURNÉS AU PLUS TARD LE 18 AOÛT.

Si vous avez besoin de cet avis en français, veuillez également visiter notre site Web.



CONFÉRENCE DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ET DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS BLESSÉS

Du 10 au 14 septembre 2014
Hôtel Delta de Sault Ste. Marie

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 10 septembre

15 h 00 à 17 h 00

Orientation des nouvelles personnes membres et
des jeunes personnes membres

16 h 30 à 18 h 00

Inscription (hall principal)

19 h 00 à 21 h 00

Ouverture et séance plénière

Le jeudi 11 septembre

8 h 30 à 9 h 00

Inscription (hall principal)

9 h 00 à 10 h 15

40 ans de santé et de sécurité (personne
conférencière invitée AC)

20^e anniversaire du désastre à la mine Westray
(personne conférencière invitée AC)

10 h 15 à 10 h 30

Pause-santé

10 h 30 à 11 h 15

100^e anniversaire des principes Meredith (personne
conférencière invitée AC)

12 h 00

Discussion en groupe et période de Q et R

12 h 00 à 13 h 30

Lunch

13 h 30 à 14 h 15

Spécialiste du retour au travail (personne
conférencière invitée AC)

14 h 15 à 15 h 00

Victimes de la Chemical Valley (personne
conférencière invitée AC)

15 h 00 à 15 h 30

Pause-santé

15 h 30 à 17 h 00

Discussion en groupe sur la santé et la sécurité et
période de Q et R (personnes conférencières
invitées AC)

Soirée

Temps libre

Le vendredi 12 septembre

9 h 00 à 10 h 15

Première séance d'ateliers

Santé et sécurité :

1. La violence, ce n'est pas dans la description de tâches
2. Exigences relatives aux rapports et enquêtes
3. Recommandations – Outils pour faire avancer les dossiers

CSPAAT :

4. CSPAAT (atelier pour les débutants)
5. Prestations et politiques de la CSPAAT (atelier de niveau avancé)
6. Atelier de niveau avancé

10 h 15 à 10 h 30

Pause-santé

10 h 30 à 12 h 00

Première séance d'ateliers (suite)

12 h 00 à 13 h 30

Lunch

13 h 30 à 15 h 00

Deuxième séance d'ateliers

15 h 00 à 15 h 30

Pause-santé

15 h 30 à 17 h 00

Deuxième séance d'ateliers (suite)

Soirée – DJ et danse... toutes les personnes déléguées sont les bienvenues et on les encourage à y participer!

Le samedi 13 septembre

9 h 00 à 10 h 15

Campagnes des comités

10 h 15 à 10 h 30

Pause-santé

10 h 30 à 11 h 15

Est-ce que votre chaise répond vraiment à vos besoins? – Trevor Schell, ergonomiste au Centre de santé des travailleurs(es) de l'Ontario

11 h 15 à 12 h 00

Conditions préexistantes – Glenn Sirois, conseiller des travailleurs au Bureau des conseillers des travailleurs

12 h 00 à 13 h 30

Lunch

13 h 30 à 15 h 00

Séance de stratégie en petits groupes – Spécifique aux secteurs

15 h 00 à 15 h 30

Pause-santé

15 h 30 à 17 h 00

Élaboration du plan d'action dans le cadre de la séance de stratégie en petits groupes

Le dimanche 14 septembre

9 h 00

Rapport

Plan d'action

Réunion sur les affaires des comités

Récapitulation

12 h 00

Levée de la Conférence

DESCRIPTION DES ATELIERS

1. Violence – La violence, ce n'est pas dans la description de tâches (Santé et sécurité)

Nos membres du SCFP passent beaucoup de temps au travail à prendre soin des autres. Parfois, ce travail peut mettre les travailleuses et les travailleurs dans des situations difficiles qui peuvent entraîner de la violence au travail. Au cours de cet atelier, les membres exploreront les circonstances et les facteurs de risque qui peuvent entraîner la violence au travail, les conséquences qu'elle peut avoir et la façon d'élaborer des stratégies efficaces au travail pour commencer à régler ce problème.

2. Exigences relatives aux rapports et enquêtes (Santé et sécurité)

Assurer la santé et la sécurité au travail consiste à faire en sorte que les dangers en milieu de travail sont traités de manière adéquate. Cet atelier offrira aux participantes et participants les outils leur permettant d'obtenir les renseignements utiles de leurs employeurs et d'adapter leurs enquêtes ou leurs inspections du lieu de travail afin qu'elles soient menées de façon appropriée lorsque des incidents se produisent.

3. Recommandations et planification stratégique – Outils pour faire avancer les dossiers (Santé et sécurité)

Les milieux de travail du SCFP sont en constante évolution et, au fur et à mesure des changements, de nouveaux dangers ou problèmes surviennent. Cet atelier offrira aux participantes et participants les outils pour traiter adéquatement les préoccupations en santé et sécurité en tant que membres des comités mixtes de santé et de sécurité ou en tant que conseillères et conseillers en santé et sécurité. Les participantes et participants élaboreront des stratégies afin de tenir l'employeur responsable et exploreront les ressources qui sont disponibles pour les aider à accomplir leur travail ainsi que les cadres législatifs qui peuvent être utilisés afin de faire des gains en santé et sécurité.

4. Introduction à la CSPAAT

Cet atelier est conçu pour explorer les fondements sur lesquels reposent les interactions entre le travailleur ou la travailleuse et la CSPAAT. Les fondements incluent : Qu'est-ce qu'une indemnisation? Quand et comment rapporter un accident ou une blessure et à qui? L'atelier explore également la façon de naviguer à travers le système d'indemnisation complexe. Cet atelier fournira aux travailleuses et travailleurs la liste de leurs droits fondamentaux en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et présentera les divers formulaires nécessaires lorsque l'on soumet une demande de prestations.

5. Atelier de niveau avancé sur la CSPAAT

Cet atelier est conçu pour explorer, à un niveau plus avancé, la façon dont une travailleuse ou un travailleur traite avec la CSPAAT et présentera aux participantes et participants le système d'appel. On s'attend à ce que les personnes présentes à cet atelier aient une compréhension plus approfondie du processus qui régit le système de la CSPAAT. L'atelier couvrira les sujets suivants : les changements à la CSPAAT, les enjeux locaux, les réseaux de défense et l'équipe d'intervention sur les invalidités professionnelles (ODRT).

6. Atelier de niveau avancé sur les modifications apportées aux politiques de la CSPAAT

Cet atelier comprendra un aperçu détaillé de la nouvelle politique sur les conditions préexistantes, dont on examine présentement le projet, et des quatre autres révisions aux politiques : facteurs d'aggravation, déficience permanente, récidives et perturbations au travail.

CONFÉRENCE DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ET DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS BLESSÉS

**Du 10 au 14 septembre 2014, Hôtel Delta de Sault Ste. Marie
Ateliers du vendredi**

Santé et sécurité

1. La violence, ce n'est pas dans la description de tâches
2. Exigences relatives aux rapports et enquêtes
3. Recommandations — Outils pour faire avancer les dossiers

CSPAAT

4. CSPAAT 101 (atelier pour les débutants)
5. Prestations et politiques de la CSPAAT (atelier de niveau avancé)
6. CSPAAT, atelier de niveau avancé

Remarque : afin de suivre les ateliers de niveau avancé sur la CSPAAT, un cours pour les débutants doit avoir été suivi.

**Veillez indiquer votre préférence pour les ateliers en indiquant le numéro de l'atelier.
Les affectations aux ateliers se feront sur la base du premier arrivé, premier servi.**

NOM	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE / COURRIEL	1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix	4 ^e choix

FRAIS D'INSCRIPTION :	SECTIONS LOCALES AFFILIÉES	215,00 \$ X	__	=	_____ \$
	SECTIONS LOCALES NON AFFILIÉES	375,00 \$ X	__	=	_____ \$
FRAIS POUR INSCRIPTION TARDIVE par personne déléguée (après le 22 août)		50,00 \$ X	__	=	_____ \$
	TOTAL				_____ \$

(REMARQUE : les frais supplémentaires de 160,00 \$ pour les sections locales non affiliées seraient appliqués au premier paiement de la capitation si une section locale se joint à la Division de l'Ontario dans les trois mois suivant la Conférence.)

Veillez libeller le chèque à l'ordre de « CUPE ONTARIO » et l'envoyer avec le formulaire d'inscription à l'adresse suivante :

Conférence du Comité de santé et de sécurité et du Comité de défense des travailleuses et travailleurs
blessés

SCFP-Ontario, 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2
Téléphone : 905 739-9739 Télécopieur : 905 739-9740

SECRÉTAIRE :	NUMÉRO DE LA SECTION LOCALE :
ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	SIGNATURE :
COURRIEL :	